

INFONOTE

Assurance collective

Le 20 avril 2020

Vous accompagner : notre priorité

Crédit sur les primes d'assurance soins dentaires

Nous traversons tous une période difficile. Les soucis liés à la santé sont au premier plan, mais nous savons que pour certains d'entre vous, les répercussions financières de la pandémie sont également une source de grandes inquiétudes. Nous sommes là pour vous accompagner. Les cliniques dentaires étant fermées sauf pour les cas urgents, la plupart des adhérents ne profitent pas de leur couverture d'assurance soins dentaires. Nous souhaitons apporter un allègement financier en créditant une partie des primes d'assurance soins dentaires de nos clients dont la garantie est pleinement assurée.

Crédit de 70 % sur les primes payées

Si vous êtes un client dont la garantie est pleinement assurée, vous recevrez un crédit mensuel de 70 % sur vos primes d'assurance soins dentaires pour les mois d'avril et mai.

- Si nous vous facturons mensuellement, nous porterons automatiquement le crédit du mois d'avril à votre facture du mois de mai et le crédit du mois de mai à votre facture du mois de juin. Aucune démarche n'est requise de votre part.
- Si vous émettez vos propres factures mensuelles, veuillez porter le crédit du mois d'avril à votre relevé de facturation du mois de mai et le crédit du mois de mai à votre relevé du mois de juin.

Nous suivons la situation de près et apporterons d'autres ajustements au cours des prochains mois, au besoin. Nous vous aviserons de tout changement.

Accompagner nos communautés

Desjardins redouble d'efforts pour mettre en place des [mesures d'aide](#) et offrir des remises. Par exemple, Desjardins offre une [remise sur l'assurance automobile](#) étant donné le confinement et les déplacements mois fréquents.

Nous sommes là pour vous

Comme toujours, votre représentant en assurance collective est là pour vous. N'hésitez pas à lui faire part de toute question ou préoccupation